

Le 07 décembre 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le lundi 7 décembre 2015, à 19 h 30 à l'hôtel de ville.

1. Mot de bienvenue

Le maire souhaite la bienvenue et demande un moment de réflexion.

2. Constatation du quorum

Sont présents : mesdames les conseillères Diane Paquette et Maude Lemire-Comeau et messieurs les conseillers David Guévin, Jean-Claude Guévin, Mario Laplante et Laurent Marcotte formant quorum et sous la présidence de monsieur le maire Daniel Coutu.

Dix-sept (17) contribuables sont présents à cette séance.

**3. Adoption de l'ordre du jour
234-12-2015**

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin, appuyé par la conseillère Maude Lemire-Comeau et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue;
2. Constatation du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil tenues les 2 et 12 novembre 2015;
5. Approbation des comptes payés et à payer;
6. Rapport des comités et des activités du mois;

Administration

7. Adoption du Règlement numéro 2015-08 concernant les nuisances;
8. Adoption du Règlement numéro 2015-09 modifiant les clauses de taxation du *Règlement numéro 2012-14* amendant lui-même les clauses de taxation du *Règlement numéro 2010-06* suite aux travaux de renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire et pluvial des rues Principale, Hébert, de la Station et Béliveau;
9. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique – MRC Nicolet-Yamaska;
10. Demande de subvention pour le programme d'aide financière à l'amélioration du réseau routier municipal 2015-2016;
11. Prévision budgétaire 2016 – OMH de Saint-Léonard-d'Aston;
12. Période de questions;
13. Nomination du maire suppléant – mandat d'un an;
14. Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
15. Date de la séance spéciale pour l'adoption du budget 2016;
16. Calendrier des séances régulières du conseil pour l'année 2016;
17. Demande à la CPTAQ pour l'aliénation d'une partie du lot 5 231 778 du cadastre du Québec ayant en superficie 4.8 hectares – M. Sylvain Rousseau;

18. Ratification – Vente de véhicules et d'équipements;
19. Approbation – Projet de bassin d'irrigation – Proculteur inc.;
20. Appui à la Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval – Projet de tour de téléphonie cellulaire;

Travaux publics

21. Acquisition d'une camionnette quatre (4) roues motrices;
22. Période de questions;
23. Levée de l'assemblée.

4. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil tenues les 2 et 12 novembre 2015 **235-12-2015**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 novembre 2015 a été remise à chacun des membres du conseil;

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 12 novembre 2015 a été remise à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- D'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 novembre 2015, tel que rédigé.
- D'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 12 novembre 2015, tel que rédigé.

5. Adoption des comptes payés et à payer **236-12-2015**

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les délégués du conseil au 30 novembre 2015;

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour payer l'ensemble des dépenses présentées au membre du conseil au montant de 370 959.61 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- D'approuver la liste des salaires jusqu'au 28 novembre 2015 totalisant 44 419.07 \$;
- D'approuver la liste des comptes payés en date du 28 novembre 2015 totalisant 151 855.71\$;
- D'approuver la liste des comptes à payer et des prélèvements bancaires au 30 novembre 2015 totalisant 174 684.83 \$ et d'en autoriser le paiement par la secrétaire-trésorière, pour et au nom de la Municipalité.

6. Rapport des comités et des activités du mois

Les membres du conseil donnent rapport de leur comité et des activités depuis le dernier conseil.

ADMINISTRATION

7. Adoption du Règlement numéro 2015-08 concernant les nuisances 237-12-2015

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston désire modifier son *Règlement numéro 2014-04* concernant les nuisances ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par la conseillère Diane Paquette à la séance ordinaire tenue le 2 novembre 2015 ;

CONSIDÉRANT qu'une dispense de lecture est demandée suite à la remise dudit règlement à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture et que la personne qui préside la séance en a précisé l'objet, la portée, le coût et, le cas échéant, le mode de financement et le mode de remboursement, le tout conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Paquette, appuyé par le conseiller Laurent Marcotte et unanimement résolu :

- D'adopter le Règlement numéro 2015-08 concernant les nuisances, tel que remis aux membres du conseil.

8. Adoption du Règlement numéro 2015-09 modifiant les clauses de taxation du Règlement numéro 2012-14 amendant lui-même les clauses de taxation du Règlement numéro 2010-06 suite aux travaux de renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire et pluvial des rues Principale, Hébert, de la Station et Béliveau 238-12-2015

CONSIDÉRANT que le *Règlement numéro 2010-06* décrétant des travaux de remplacement des équipements du service d'eau potable et au remplacement du réseau d'égout unitaire par de nouveaux réseaux (sanitaire et pluvial) et la réfection des infrastructures routières dans les rues Principale, Hébert, Station et Béliveau ainsi que la construction d'un émissaire pluvial à la rivière Nicolet ainsi qu'un emprunt de 5 000 000 \$ à cette fin. Adopté le 14 juillet et approuvé par le MAMROT en date du 20 août 2010;

CONSIDÉRANT que ce règlement a principalement pour objet de pourvoir au remboursement de l'emprunt requis pour financer les travaux décrétés;

CONSIDÉRANT que les clauses de taxation de ce règlement ont été amendées par le *Règlement numéro 2012-14* modifiant les clauses de taxation du *Règlement d'emprunt numéro 2010-06*, adopté le 5 novembre 2012 et approuvé par le MAMROT le 16 janvier 2013;

CONSIDÉRANT que suite à une étude plus approfondie de la taxation appliquée à l'égard de ce règlement d'emprunt, il est approprié de modifier le *Règlement numéro 2012-14* afin de modifier, à nouveau, les clauses et taxation pour tenir compte des bénéficiaires directs et indirects des travaux et ainsi atteindre l'objectif d'équité recherché par le conseil;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par la conseillère Maude Lemire-Comeau à la séance ordinaire tenue le 2 novembre 2015;

CONSIDÉRANT qu'une dispense de lecture est demandée suite à la remise dudit règlement à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture et que la personne qui préside la séance en a précisé l'objet, la portée, le coût et, le cas échéant, le mode de financement et le mode de remboursement, le tout conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- De décréter et d'adopter le Règlement numéro 2015-09 modifiant les clauses de taxation du *Règlement numéro 2012-14* amendant lui-même les clauses de taxation du *Règlement numéro 2010-06* suite aux travaux de renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire et pluvial des rues Principale, Hébert, de la Station et Béliveau, tel que remis aux membres du conseil.

**9. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique – MRC Nicolet-Yamaska
239-12-2015**

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston prévoit la formation de trois (3) pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Nicolet-Yamaska en conformité avec l'article 6 du Programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Paquette, appuyé par le conseiller David Guévin et unanimement résolu :

- De présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Nicolet-Yamaska.

**10. Demande de subvention pour le programme d'aide financière à l'amélioration du réseau routier municipal 2015-2016
240-12-2015**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a procédé à des travaux de rechargement et d'amélioration de la route Bureau pour un montant de 19 855.02\$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT que la subvention accordée par le ministère des Transports, au montant de 18 000 \$ viendra diminuer les coûts de ces travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- QUE le conseil municipal confirme les dépenses reliées aux travaux de rechargement et d'amélioration de la route Bureau, pour un montant de 19 855.02 \$ taxes incluses.

**11. Prévision budgétaire 2016 – OMH de Saint-Léonard-d'Aston
241-12-2015**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a reçu les prévisions budgétaires pour l'année 2016 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Léonard-d'Aston;

CONSIDÉRANT que ces prévisions budgétaires indiquent un déficit de 51 433 \$, dont 10 % doit être assumé par la Municipalité, ce qui représente un montant de 5 143 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- D'approuver les prévisions budgétaires 2016, datées du 3 décembre 2015, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Léonard-d'Aston;
- D'approuver la contribution de la Municipalité au montant de 5 143 \$.

12. Période de questions (10 minutes)

Début : 19 h 47

Le conseil municipal répond aux questions des contribuables présents.

Fin : 19 h 50

**13. Nomination du maire suppléant – mandat d'un an
242-12-2015**

CONSIDÉRANT que la municipalité doit nommer un maire suppléant pour la prochaine année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Paquette, appuyé par la conseillère Maude Lemire-Comeau et unanimement résolu :

- DE nommer le conseiller monsieur Mario Laplante comme maire suppléant pour la municipalité, pour la période du 7 décembre 2015 jusqu'au 12 décembre 2016, inclusivement.

Monsieur Mario Laplante accepte cette nomination.

**14. Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
243-12-2015**

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil doit déposer au conseil, à chaque année, dans les 60 jours suivant la date anniversaire de la proclamation de son élection, une déclaration écrite de ses intérêts pécuniaires;

EN CONSÉQUENCE, le Conseil prend acte du dépôt, par chacun des membres du conseil, d'une déclaration mise à jour divulguant ses intérêts pécuniaires, le tout conformément aux articles 357 et 358 de *Loi sur les élections et les référendums*.

**15. Date de la séance spéciale pour l'adoption du budget 2016
244-12-2015**

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit adopter ses prévisions budgétaires pour l'année 2016 avant le 31 décembre 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par le conseiller Laurent Marcotte et unanimement résolu :

- Qu'une séance spéciale pour l'adoption du budget 2016 sera tenue le 14 décembre 2015 à 19 h 30.

16. Calendrier des séances régulières du conseil pour l'année 2016
245-12-2015

CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Paquette, appuyé par la conseillère Maude Lemire-Comeau et unanimement résolu :

- QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2016, qui se tiendront le deuxième lundi de chaque mois sauf en octobre qui sera le deuxième mardi du mois et que ces dernières débiteront à 19 h 30 :

| | | | |
|--------------|--------------------|-------------|-------------|
| 11 janvier | 8 février | 14 mars | 11 avril |
| 9 mai | 13 juin | 11 juillet | 8 août |
| 12 septembre | 11 octobre (mardi) | 14 novembre | 12 décembre |

- QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général, conformément à l'article 148.0.1 du Code municipal du Québec;
- QUE le lieu des séances ordinaires du conseil municipal sera à la salle municipale au 370, rue Principale à Saint-Léonard-d'Aston.

17. Demande à la CPTAQ pour l'aliénation d'une partie du lot 5 231 778 du cadastre du Québec ayant en superficie 4.8 hectares – Monsieur Sylvain Rousseau
246-12-2015

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation pour l'aliénation d'une partie du lot 5 231 778 du cadastre du Québec, contenant en superficie 4.8 hectares, en faveur de Monsieur Sylvain Rousseau, sera présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

CONSIDÉRANT que cette demande n'aura aucun effet sur le potentiel agricole du lot visé et des lots avoisinants;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucune restriction sur les possibilités d'utilisation du lot à des fins agricoles;

CONSIDÉRANT que cette demande n'aurait aucune conséquence sur les activités agricoles existantes ni sur le développement de ces dernières;

CONSIDÉRANT que cette demande n'aura aucun impact sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;

CONSIDÉRANT que l'aliénation ne diminue pas la partie utilisée à des fins agricoles par le vendeur;

CONSIDÉRANT que cette demande est conforme au règlement de zonage de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- QUE le conseil municipal recommande la présente demande d'autorisation à la CPTAQ pour aliéner une partie du lot 5 231 778 du Québec, contenant en superficie 4.8 hectares en faveur de Monsieur Sylvain Rousseau.

18. Ratification – Vente de véhicules et d'équipements
247-12-2015

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à la vente de certains véhicules et équipements à des prix supérieurs aux montants minimum déterminés par résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par le conseiller David Guévin et unanimement résolu :

- De ratifier et de confirmer la vente du camion 6 roues Freightliner 1996 avec les équipements de déneigement pour le prix de 9 150 \$ plus taxes;
- De ratifier et de confirmer la vente du camion 6 roues Ford F450 1999 avec les équipements de déneigement pour le prix de 15 000 \$ plus taxes.

19. Approbation – Projet de bassin d'irrigation – Proculteur inc.
248-12-2015

CONSIDÉRANT que l'entreprise «Proculteur inc.» désire avoir l'approbation de la Municipalité pour l'aménagement d'un bassin d'irrigation d'une superficie d'environ deux hectares situé sur le lot 5 231 809 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que ce bassin doit être aménagé dans une ancienne sablière et de manière à assurer son étanchéité;

CONSIDÉRANT que ce projet devra obtenir, avant sa réalisation, toutes les approbations nécessaires, dont notamment celles de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* et du *Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par la conseillère Maude Lemire-Comeau et unanimement résolu :

- D'approuver l'aménagement, sur le lot 5 231 809 du cadastre du Québec, d'un bassin d'irrigation étanche d'une superficie d'environ 2 hectares conditionnellement à ce que ce projet obtienne toutes les autorisations nécessaires des autorités compétentes (CPTAQ et MDDELCC).

20. Appui à la Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval – Projet de tour de téléphonie cellulaire
249-12-2015

CONSIDÉRANT que Bell Mobilité Inc. a décidé de mettre fin au projet d'implantation d'une tour de téléphonie cellulaire et de signaux Internet haute vitesse sur le territoire de la Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval;

Considérant que cette tour permettrait d'améliorer les services cellulaires et Internet dans le Centre-du-Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- D'appuyer la Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval en signifiant à Bell Mobilité inc. notre mécontentement à la suite de la décision de mettre fin au

projet d'implantation d'une tour de téléphonie cellulaire et de signaux Internet haute vitesse sur le territoire de cette municipalité;

- De demander à Bell Mobilité inc. de réviser leur décision.

TRAVAUX PUBLICS

21. Acquisition d'une camionnette quatre (4) roues motrices **250-12-2015**

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire acquérir une nouvelle camionnette pour les besoins du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT que cette acquisition sera effectuée à même le prix de vente des équipements suivants : camion 6 roues - Ford F450 1999, camion 6 roues - Freightliner 1996;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- D'acquérir de Alma Ford inc. une camionnette usagée de marque Ford, modèle F150 4X4, année 2013, avec boîte de huit pieds et 33 370 Km, pour le prix de 22 414.38 \$, taxes incluses et livrée à Saint-Léonard-d'Aston;
- Que monsieur Donald Nicole, directeur général et secrétaire-trésorier adjoint soit autorisé à signer tous les documents nécessaires pour effectuer cette transaction.

22. Période de questions

Début : 20 h

Le conseil municipal répond aux questions des contribuables présents.

Fin : 20 h 30

23. Levée de l'assemblée **251-12-2015**

Il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu de lever la séance à 20 h 30.

Daniel Coutu, maire

Donald Nicole, directeur général